



www.alizemousserons.csdn.qc.ca

Directrice : François Jacques
Directrice adjointe : Cathie Guay
Responsable du service de garde : Martine Brodeur

Pavillon de l'Alizé

851, rue des Hérons
Lévis (Québec) G6Z 3L3
Téléphone: 418-839-7877
Télécopieur: 418-839-9034

Courriel:
alize@csnavigateurs.qc.ca
Secrétaire: Carole Laliberté

Service de garde de l'Alizé

Téléphone: 418-839-7877 poste 1
Télécopieur: 418-839-9034
Courriel: service-garde.alize
@csnavigateurs.qc.ca

Pavillon des Mousserons

2475, chemin Vanier
Lévis (Québec) G6Z 1Z6
Téléphone: 418-839-4179
Télécopieur: 418-839-4170

Courriel :
mousserons@csnavigateurs.qc.ca
Secrétaire : Nadine Cyr

Service de garde des Mousserons

Téléphone: 418-839-4179 poste 1
Télécopieur: 418-839-4170
Courriel:
service-garde.mousserons
@csnavigateurs.qc.ca

Je m'identifie

Mon nom: _____

Mon degré: _____ Mon enseignant(e): _____

Numéro de téléphone à la maison: _____

Mot de présentation

L'équipe de l'École de l'Alizé et des Mousserons est fière de te remettre ton nouvel outil de planification. Ton agenda a été conçu pour t'aider à t'organiser, à noter tes devoirs, tes leçons et tes évaluations et à t'informer des différents événements tout au long de l'année. Il sert également à communiquer avec tes parents. Plus précisément, il permettra à tes parents:

- de superviser tes travaux à la maison;
- d'être mieux informés sur ce qui se passe à l'école;
- de lire les communications et de les commenter;
- de communiquer avec le titulaire, les spécialistes, ou une autre personne de l'école.

Comme tout bon navigateur, tu possèdes maintenant ta boussole – ton agenda – qui te guidera tout au long de cette aventure que tu t'apprêtes à entreprendre avec nous. Nous te souhaitons un merveilleux voyage et de magnifiques aventures.

Symbolique du nom de l'école

Le nom de l'école vient de la fusion des noms des deux écoles fusionnées soit l'Alizé et les Mousserons.

Les alizés sont les plus constants de tous les vents tant en ce qui concerne leur vitesse que leur direction. Les navigateurs les ont utilisés très tôt pour traverser les océans à la voile. Les alizés sont des vents réguliers et permanents utilisés comme support pour les navigateurs, tout comme l'école est un guide constant pour mener à bon port les écoliers, ces petits navigateurs de notre commission scolaire qui voguent vers leur avenir. Les alizés sont des vents fiables sur lesquels on peut compter pour être bien dirigés. Ce nom symbolique représente l'aide, le soutien et même la motivation pour maintenir le cap vers le but à atteindre. Ces vents sont à l'image de la stabilité, de la force et du courage, qualités nécessaires à tous les membres de l'équipage, qu'ils fassent partie de la direction, du corps professoral ou des élèves eux-mêmes.

Le mousseron est un champignon comestible à chapeau blanc ou gris et au goût très délicat. Il pousse dans les prés et clairières. L'augmentation rapide de la population scolaire fait dire souvent aux gens que les enfants poussent comme des champignons. Le fait que les mousserons poussent en cercle et aient un goût très délicat nous semble bien refléter à la fois la population scolaire et l'harmonie de l'école.

Horaire de l'école

Compte tenu de l'instabilité relié à l'horaire des école lors de l'impression de l'agenda, celui-ci vous esra communiqué ultrieurement.

Retards

Nous tenons à vous rappeler l'importance pour votre enfant d'arriver à l'heure à l'école. En début de journée, l'enseignant explique le programme de la journée. C'est un moment privilégié et rassurant pour votre enfant. L'élève qui arrive en retard commence sa journée à la course et ne peut rattraper le temps perdu. De plus, lorsque l'enseignant reprend les explications, c'est tout le groupe qui souffre de cette situation et de ces pertes de temps. Nous faisons donc appel à votre collaboration afin que votre enfant arrive à l'heure à l'école. Il en va de soi pour sa réussite scolaire.

Contrôle des absences

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez nous en informer par téléphone ou par écrit. À noter qu'un répondeur est en fonction en dehors des heures d'ouverture du secrétariat.

L'élève qui doit quitter en cours de journée doit remettre à son professeur un papier signé par ses parents.

Il est très important de toujours informer le service de garde de l'absence ou du départ de votre enfant.

Nous demandons votre collaboration afin de nous informer le plus rapidement possible de l'absence de votre enfant lorsque l'absence est planifiée (ex. : rendez-vous médical). Le fait d'être informé aide les enseignants à mieux planifier leur enseignement et ainsi favoriser la réussite des élèves. Lorsque c'est possible, il est recommandé de placer les rendez-vous médicaux en fin de journée. L'impact sur les apprentissages est ainsi amoindri.

En tout temps, il est de votre responsabilité de reprendre les travaux manqués lors de l'absence de votre enfant.

Circulation contrôlée dans l'école

Si vous entrez à l'école pendant les heures de cours, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école ou à l'accueil du service de garde. La personne qui vous accueillera utilisera le système de communication à l'interne pour demander votre enfant ou pour prévenir le personnel de votre arrivée. **Pour des raisons de sécurité, toute circulation est interdite à l'intérieur de l'école sans autorisation.**

Si vous venez reconduire votre enfant pour le début des cours, nous vous demandons de laisser votre enfant se rendre seul dans la cour d'école. Cela favorisera le développement de son autonomie.

Lorsque le service de garde est à l'extérieur, vous ne devez pas entrer dans l'école. Si vous venez chercher votre enfant à la fin des cours, nous vous demandons de l'attendre à l'extérieur de l'école près de la porte d'entrée. Cela permettra au personnel de faire leur travail tout en respectant la confidentialité.

Si vous souhaitez rencontrer un enseignant ou une éducatrice, vous devez prendre rendez-vous en téléphonant à l'école ou au service de garde.

Bicyclettes et autres

L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque sécuritaire. Nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour la remiser en sécurité pendant les cours. Le bris, la perte ou le vol n'est pas sous la responsabilité de l'école. Il est interdit de l'utiliser sur le terrain de l'école incluant le stationnement. Par conséquent, l'enfant doit descendre de son vélo et marcher à côté de celui-ci dès qu'il entre sur le terrain de l'école. À noter qu'un élève qui ne respecte pas cette exigence se verra retirer le privilège de venir à l'école en bicyclette. Nous devons prioriser la sécurité en tout temps.

Le Code de la sécurité routière stipule que les patins à roues alignées, la trottinette et la planche à roulettes sont interdits sur la voie publique. Par conséquent, il est interdit de se rendre à l'école en planche à roulettes, en trottinette et en patins à roues alignées.

Matériel électronique et objets provenant de la maison

Le matériel électronique et les objets de l'extérieur ne sont pas autorisés à l'école à moins d'avis contraire du personnel de l'école (Ex.: activité récompense). Le bris, la perte ou le vol n'est pas sous la responsabilité de l'école.

Matériels prêtés aux enfants (ex. : manuels scolaires)

Les enfants, donc vous par le fait même, sont **RESPONSABLES** des manuels scolaires, dictionnaires, grammaires, volumes de bibliothèque ou autres qui leur sont prêtés.

À l'école, nous insistons sur cette responsabilité, sur le soin à apporter à leur matériel ainsi qu'à celui des autres. Nous vous invitons à discuter de ce sujet avec votre enfant.

Dans le cas où un élève détériore ou perd un volume ou autre matériel, nous nous verrons dans l'obligation de le facturer aux parents de l'enfant.

Collation

La collation doit toujours être considérée comme un complément alimentaire. Elle ne doit en aucun temps remplacer un repas.

La collation peut:

- apaiser temporairement la faim sans gâter l'appétit pour le repas suivant;
- compléter le déjeuner souvent trop léger et ingéré trop rapidement;
- redonner à l'enfant l'énergie dont il a besoin après certaines activités physiques.

Collations permises:

- fruits frais
- légumes frais
- produits laitiers

Allergies alimentaires

Au nom des élèves étant allergiques aux noix et aux arachides, nous vous demandons de prévoir des collations et des Diners sans la présence de noix et d'arachides.

Tenue vestimentaire

Nous demandons aux élèves de porter une tenue décente, appropriée à l'endroit public qu'est l'école. Nous croyons qu'il y a une tenue adaptée aux activités qui se font à l'école.

Voici quelques règles que nous vous demandons de respecter avant d'envoyer votre enfant à l'école:

- Le bas du chemisier ou du chandail doit croiser le haut du pantalon, de la jupe ou du short;
- Le port du short et de la jupe est permis à condition qu'ils soient minimalement à mi-cuisse;
- Les chaussures doivent être sécuritaires compte tenu des jeux pratiqués aux récréations;
- Les élèves doivent toujours avoir une paire de chaussures propres pour l'intérieur. La paire d'espadrilles pour le gymnase peut convenir aussi pour l'intérieur.

Le personnel interviendra également sur d'autres vêtements inappropriés : les camisoles à fines bretelles, les vêtements transparents, les vêtements troués, la casquette, les vêtements portant des messages à caractère irrespectueux des personnes, etc.

Règles de circulation dans l'école

Pavillon de l'Alizé:

- J'entre en marchant et je demeure en silence jusqu'à la classe;
- Durant les cours, je circule en silence;
- Je sors en marchant et au besoin, je chuchote jusqu'à l'extérieur.

Pavillon des Mousserons:

- Je circule en marchant en tout temps;
- Durant les cours, je circule en silence même au vestiaire;
- Lors des entrées et des sorties, je demeure calme et je garde ma voix basse.

Conséquences agréables:

- J'évite les pertes de temps;
- Je me prépare à bien travailler;
- J'assure mon bien-être et celui des autres;
- Je respecte les groupes d'élèves et les adultes qui travaillent;
- Je vis en harmonie avec les autres.

Règles de conduite

L'école de l'Alizé et des Mousserons adhère aux règles de conduite de la Commission scolaire des Navigateurs.

Pour chacune des valeurs, des comportements sont attendus des élèves de l'école. En cas de manquement à une de ces règles, une variété de mesures en lien avec le geste posé pourrait être mises en place pour aider l'élève à développer le comportement attendu.

Dans le cas de gestes plus graves portant atteinte à l'intégrité et la sécurité de la personne (violence physique, menaces, intimidation, harcèlement, etc.), un protocole pour manquement majeur sera mis en place et la communication avec le parent se fera de façon immédiate. L'intention, la répétition et la gravité reliées au geste posé seront également prises en compte par l'intervenant.

Le suivi de ces manquements se fera à même les prochaines pages prévues à cet effet.

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

Une école accueillante et stimulante qui favorise le sentiment d'appartenance

MISSION

Permettre à chaque élève de grandir dans un milieu inspirant



Règles de vie – exemples de mesures applicables

Valeurs	Règles	Raisons	Comportements attendus	Mesures d'aide	Mesures de réparation	Mesures disciplinaires
SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS				GESTION POSITIVE DES ÉCARTS DE CONDUITE		
Respect	J'adopte un comportement respectueux envers tous	Pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable.	Je communique positivement.	- Repères visuels - Modelage du comportement	- Excuses verbales - Excuses écrites	- Avertissement verbal - Brève sortie de classe
		Pour développer un savoir-vivre .	J'accepte les différences. Je respecte les règles de fonctionnement de l'école.	- Rappel des comportements attendus - Retour sur le comportement - Feuille de route	- Rendre un service - Remplacer, réparer le matériel brisé - Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre	- Avertissement écrit - Reprise de temps perdu - Reprise de travail - Récréations guidées - Retrait de la classe
Responsabilité	J'agis de façon sécuritaire.	Pour assurer ma sécurité et celles des autres.	J'utilise le matériel, les équipements et les lieux selon l'usage prévu. Je respecte les mesures de sécurité établies.	- Contrat d'engagement - Messages aux parents - Rencontre avec le parent - Rappel de la règle et informer l'élève de la conséquence si un non-respect - Récréation guidée - Programme d'habiletés sociales	- Pair aidant - Travaux communautaires - Reprise de temps - Contrat d'intégration - Travail de recherche - Travail de réflexion - Préparer une affiche - Ramasser mes dégâts	- Confiscation du matériel - Retenue - Déplacement supervisé - Suspension interne et/ou externe - Travail de réflexion - Travaux communautaires - Feuille de route
		Pour vivre dans un milieu agréable et fonctionnel, dans un esprit de solidarité.	Je range le matériel utilisé. Je nettoie le matériel et les lieux après les avoir utilisés.	- Rencontre avec TES et/ou direction - Élaboration d'un plan d'intervention - Soutien individuel à fréquence rapprochée - Soutien par un pair - Moyen de décompression	- Ramasser les objets que j'ai laissés traîner - Avouer ses erreurs - Accompagner la personne blessée - Rendre service à l'élève à qui j'ai fait du tort - Trouver des moyens	- Suivi à l'agenda - Pauses supervisées - Rectification de l'habillement
Intégrité	Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.	Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire. Pour développer un savoir-être .	J'inclus les autres. Je dénonce toute forme de violence et d'intimidation.	- Outils de gestion du temps - Suivi régulier avec les parents - Jeux organisés obligatoires - Déplacements supervisés - Contrats et ententes entre les individus - Jeunes leaders	permettront de poser des gestes positifs Autres interventions jugées pertinentes	Autres interventions jugées pertinentes
Coopération	Pour développer un savoir-faire		Je participe activement à la vie scolaire. Je donne mon opinion et accepte celles des autres. J'accepte de travailler avec les autres.	- Expressions des émotions entre les élèves impliqués - Ateliers d'habiletés sociales - Fiche descriptive du comportement attendu - Illustrer la règle Autres interventions jugées pertinentes		

Compilation des manquements (1^{re} étape)

1. J'adopte un comportement respectueux envers tous.
2. J'agis de façon sécuritaire.
3. Je garde les lieux et le matériel propre et en bon état.
4. Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.

Manquement	Règle	Commentaire	Signatures
Date : _____	No de la règle : _____	_____ _____ _____	_____ <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			_____ _____ _____ _____
Date : _____	No de la règle : _____	_____ _____ _____	_____ <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			_____ _____ _____ _____
Date : _____	No de la règle : _____	_____ _____ _____	_____ <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			_____ _____ _____ _____
Date : _____	No de la règle : _____	_____ _____ _____	_____ <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			_____ _____ _____ _____

Manquements majeurs

Date	Description	Appel fait	Suivi par	Signature des parents

Compilation des manquements (2^e étape)

1. J'adopte un comportement respectueux envers tous.
2. J'agis de façon sécuritaire.
3. Je garde les lieux et le matériel propre et en bon état.
4. Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.

Manquement	Règle	Commentaire	Signatures
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>

Manquements majeurs

Date	Description	Appel fait	Suivi par	Signature des parents

Compilation des manquements (3^e étape)

1. J'adopte un comportement respectueux envers tous.
2. J'agis de façon sécuritaire.
3. Je garde les lieux et le matériel propre et en bon état.
4. Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.

Manquement	Règle	Commentaire	Signatures
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>
Date : _____	No de la règle : _____	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <i>Signature de l'intervenant :</i>
Mesures prises :			<hr/> <i>Signature du titulaire :</i>
			<hr/> <i>Signature du parent :</i>

Manquements majeurs

Date	Description	Appel fait	Suivi par	Signature des parents

Le conseil d'établissement a approuvé les « Règles de conduite » de l'école et souhaite qu'il soit un des éléments permettant à chacun, chacune d'être bien et en sécurité dans l'école ainsi qu'au service de garde.

L'école tient également à sensibiliser les parents aux éléments suivants :

- L'enfant doit obligatoirement se présenter à ses examens. Une absence à un examen du Ministère ou à un examen de la commission scolaire peut être motivée par la direction pour les raisons suivantes :
 - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
 - Mortalité d'un proche parent;
 - Convocation à un tribunal;
 - Délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale, telle qu'une compétition sportive, musicale, etc.
- En cas de voyage pendant les jours de classe, l'école et/ou l'enseignant n'est pas tenu de fournir de planification, de travaux ou de faire de la récupération pour les notions manquées pendant cette période. Il appartient à l'élève et à ses parents de rattraper le temps perdu au retour.

Collaboration des parents

Nous avons pris connaissance, avec notre enfant, des « règles de conduite » et nous vous assurons de notre entière collaboration

Signature de l'autorité parentale

Signature de l'autorité parentale

Je suis un élève responsable de ma réussite et je m'engage à respecter le code de vie de l'école.

Signature de l'élève